

## Règlement – Triathlon du Lac Chambon 2026

Le Triathlon du Lac Chambon est une manifestation sportive organisée par le club de Clermont-Triathlon affilié à la Fédération Française de Triathlon et dûment habilité par l'attribution d'un agrément fédéral à faire respecter l'ensemble des règles qui régissent les organisations FFtri.

L'inscription d'un concurrent à la compétition vaut prise de connaissance et acceptation du règlement de la Fédération Française de Triathlon à retrouver sur [www.fftri.com](http://www.fftri.com) rubrique « Pratiquer » puis « Règlements sportifs ».

Toutes les informations, programmes, inscriptions, tarifs et parcours sont à retrouver sur le site internet [www.clermont-triathlon.com](http://www.clermont-triathlon.com).

### **Inscriptions :**

Les inscriptions se font exclusivement en ligne. Le lien vers la plateforme d'inscription est à retrouver sur le site [www.clermont-triathlon.com](http://www.clermont-triathlon.com).

**La date de clôture des inscriptions est fixée au Jeudi 3 Septembre 2026 à 23h59 ou avant si l'épreuve est complète.** Aucune inscription sur place.

Le nombre de places est limité à 290 individuels pour le format S, 250 individuels et 40 relais pour le format M et 40 individuels pour chacune des épreuves jeunes.

### **Pour les non licenciés FFTRI et les licences FFTRI Loisirs :**

- L'achat d'une « Licence Expérience » (ex Pass compétition) est obligatoire lors de l'inscription en ligne en suivant le lien vers la FFTRI. Elle est disponible **uniquement en version dématérialisée.**
- Pour la prise d'une Licence Expérience (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité), lorsque le demandeur est majeur, il devra prendre connaissance du "Formulaire Info Santé" et attester de la bonne compréhension des informations délivrées.
- Lorsque le demandeur est mineur, la prise d'une Licence Expérience (personnes non-titulaires d'une licence FFTRI Compétition en cours de validité) sont subordonnées à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la Licence Expérience nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois.

**Les dossiers devront être complétés intégralement en ligne, aucun traitement ne sera fait en version papier le jour de la course.**

**!!!!!!! Les dossiers incomplets sur la plateforme Njuko feront l'objet de relances et de rappels à leur régularisation en ligne jusqu'au Jeudi 3 Septembre 23h59. Sans régularisation au-delà de cette date ils seront purement et simplement invalidés sans possibilité de remboursement.**

### **Assurance annulation :**

L'option d'une assurance annulation sera proposée lors de l'inscription en ligne. Ce sera la seule possibilité de remboursement en cas de désistement du concurrent suivant les modalités présentées sur la plateforme Njuko. Les demandes doivent être effectuées directement auprès de l'organisme assureur. Le club organisateur ne traite pas les demandes liées à l'assurance.

**En dehors de cette disposition, aucun remboursement ne sera effectué, les inscriptions étant fermes et définitives.**

## Formats, catégories d'âges & Tarifs

Format	M	Jeunes 1 (8/11 ans) (2015-16-17-18)	Jeunes 2 (12/13 ans) (2013-14)	XXS Jeunes (14/15 ans) (2011-12)	S
<b>Âges</b>	<input type="checkbox"/> Individuel et Relais: né(e)s avant le 31 déc. 2008	né(e)s entre le 1 janv. 2015 et le 31 déc. 2018	né(e)s entre le 1 janv. 2013 et le 31 déc. 2014	né(e)s entre le 1 janv. 2011 et le 31 déc. 2012	né(e)s avant le 31 déc. 2010
<b>Natation (m)</b>	1500	100	200	250	750
<b>Vélo (km)</b>	38,8	2	4	6	19,4
<b>Càp (km)</b>	9	1	1.5	2	4,5
<b>Tarif Course</b> (Plus frais inscriptions)	55 € / 80 € relais	8 €	12 €	15 €	40 €
<b>Tarif Pass</b> <b>Compétition</b>	22€ / 5€	4€	4€	4€	7€
<b>Nombre de</b> <b>places</b>	250 individuels 40 relais	40	40	40	290

### Transfert de dossard :

Un concurrent inscrit souhaitant se désister, peut transférer ses droits d'inscriptions à un autre concurrent non inscrit par le biais de la procédure « **Transférer mon inscription** » proposée dans son espace « **Mon inscription** ». Le destinataire du transfert **recevra un mail avec le lien d'inscription**. A partir de ce lien il devra suivre la procédure d'inscription normale (achat Licence Expérience et suivi de la procédure informations santé pour les non licenciés) et s'acquittera d'un **droit de transfert de 5€**. L'inscription du premier concurrent **sera alors annulée. Aucun remboursement** n'est effectué par la plateforme Njuko, la transaction financière du droit d'inscription **étant à la discrétion des 2 parties**.

### Bourse aux dossards

Elle ouvre dès qu'une course sera complète et se termine à la date de clôture des inscriptions. Elle s'appuie sur une plateforme officielle, transparente et sécurisée d'échange de dossards entre participants sur les courses. Le lien est accessible depuis la plateforme d'inscription.

### Retrait dossard :

Présentation du QR code reçu lors de l'inscription. En cas de non présentation du QR code, présentation obligatoire d'une pièce d'identité.

A retrouver dans les sacs concurrents :

- Un dossard (deux pour la course M en relais). Son port est interdit sur la partie natation et obligatoire à vélo (à l'arrière) et course à pied (à l'avant). Il doit impérativement être fixé en 3 points minimum sur une ceinture porte-dossard ou la tenue du concurrent.
- Une étiquette de cadre à fixer sur le vélo (Tige de selle)
- Un bracelet d'identification sur les courses S et M uniquement (3 pour les relais M) **à porter au poignet dès l'accès à la zone de transition pour le dépôt du vélo jusqu'à la récupération de celui-ci à l'issue de l'épreuve.**
- Une puce sur bracelet velcro à porter à la cheville pour accéder au parc et durant toute l'épreuve jusqu'à l'arrivée. Celle-ci sera récupérée dès votre passage sur la ligne d'arrivée. En cas d'abandon, vous devrez le signaler à un arbitre et remettre la puce à un bénévole sous l'arche d'arrivée. **Toute puce non rendue, perdue ou volée sera facturée 15€ au concurrent.**

**Aucun bonnet de bain fourni par l'organisation, mais le port d'un bonnet étant obligatoire chaque concurrent devra se munir de son propre bonnet au motif de son choix.**

#### **Aire de transition :**

Un contrôle réglementaire des vélos sera fait à l'entrée de l'aire de transition par les arbitres : en cas de problème, l'interdiction de concourir peut-être prononcée.

Lors de la récupération du vélo à l'issue de la course, le bracelet d'identification porté au poignet et l'étiquette de cadre encore fixée devront être présentés aux bénévoles chargés de la surveillance avant de sortir de l'aire de transition.

#### **Briefing :**

Aucun briefing de l'organisateur ne sera fait sur place. Celui-ci sera à retrouver sur le site internet [www.clermont-triathlon.com](http://www.clermont-triathlon.com) et sera envoyé par mail quelques jours avant l'épreuve. Seul un briefing de l'arbitre principal sera fait 10 minutes avant le départ de chaque course.

**!!!! ATTENTION BARRIERES HORAIRES !!!!!**

***DISTANCE M : 10h00 Fin natation et 12h00 Fin de la partie cycliste***

***DISTANCE S : 15h30 Fin natation et 16h30 Fin de la partie cycliste***

***Au-delà de ces horaires les concurrents seront priés de quitter la course.***

#### **Natation :**

Les concurrents doivent se regrouper au départ natation 10 minutes avant le début de chaque course, pour le briefing arbitre. Deux zones distinctes femmes/hommes seront matérialisées.

Le port de la combinaison est obligatoire en-dessous de 16°C, facultatif entre 16 et 24,5°C et interdit au-dessus de 24,5°C. Pour les épreuves jeunes, la partie natation est annulée si la température de l'eau est inférieure à 16°. En cas d'annulation de l'épreuve natation, elle sera remplacée par une épreuve de course à pied selon les critères de distances fédéraux et tels qu'indiqués dans les plans des parcours.

#### **Cyclisme :**

Le drafting est interdit et le port du casque avec jugulaire serrée obligatoire. La route reste ouverte à la circulation, le code de la route doit être respecté. Des signaleurs assureront les priorités de passage de la course conformément aux autorisations préfectorales.

**Pour les courses S et M les Gravel et VTT sont tolérés avec des pneumatiques adaptés à la route.**

**Attention toutefois de bien prendre en compte les barrières horaires fin de vélo. Nous attirons votre attention sur l'importance des dénivelés sur certains passages du parcours (voir plan).**

**Pour les courses jeunes, seuls les VTT sont autorisés. Gravel et vélo de route interdits.** Le parcours se déroule uniquement sur des chemins balisés et fréquentés par des promeneurs. La prudence est requise malgré les moyens de sécurisation mis en place par l'organisation.

#### **Course à pied :**

Le parcours se déroule sur des chemins et trottoirs autour du lac, et sont fréquentés par des promeneurs. La bienveillance à l'égard de tous les utilisateurs est demandée pour un bon déroulement de la course. Le port du casque est interdit. Un bracelet ou chouchou est remis à la fin du premier tour pour le format M.

**Relais Format M :**

Les équipes doivent être composées au minimum de 2 personnes et au maximum 3, hommes, femmes ou mixtes. La course est ouverte à partir de la catégorie d'âge « junior ». Le passage du relais se fait par transmission de la puce à l'emplacement de l'équipe dans l'aire de transition.

**Zone de Pénalité :**

Elle concerne les concurrents pénalisés d'un carton bleu sur la partie cycliste. Le concurrent doit, à son initiative, et sous contrôle du corps arbitral, s'arrêter dans la zone de pénalité située à l'entrée de l'aire de transition au retour vélo. La durée de l'arrêt est de 1mn pour le format S, 2mn pour le format M.

**Ravitaillements :**

Tous les ravitaillements comportent du liquide (eau, coca) et du solide. Sur le parcours vélo un poste de ravitaillement est situé au kilomètre 9 pour le distance S et aux kilomètres 9 et 29 pour le distance M. En course à pied un poste de ravitaillement est situé aux kilomètres 2,8km pour le distance S et aux kilomètres 2,8km, 5km, 7,8km pour le distance M.

**Environnement :**

Les jets de déchets ou l'abandon de matériel, de vêtements ou d'accessoires sont interdits. Des zones de propreté matérialisées avant et après les ravitaillements sont les seuls lieux de dépose de déchets par les concurrents. Le non-respect de cette règle qui nuit à la pérennité de la manifestation et à l'image des sportifs est passible de disqualification (carton rouge).

**Responsabilités :**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. Le service médical pourra arrêter tout concurrent montrant des signes de fatigue anormaux ou ayant subi une chute avec lésions.